

Séance du : 14 Avril 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt cinq le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, GAUDIN-LEVERT Natacha, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

GRANGÉ David donne pouvoir à CHALENCON Didier
HUGUES Stéphanie donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul
OUBRIER-LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile

Absents Excusés : DUFOUR Hervé

Absent :

Date de convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Vote du budget primitif 2025 – budget Service Unifié
Gymnase**

Considérant l'envoi aux membres du conseil municipal du projet de budget et de la note de présentation synthétique ;

Après présentation de M. le Maire,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuvent le Budget primitif 2025 du Service Unifié Gymnase, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	169 952.92 €	169 952.92 €
Fonctionnement	230 310.20 €	230 310.20 €
TOTAL	400 263.12 €	400 263.12 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

M. le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et que la commune peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.mairie-lavoute-sur-loire.fr et deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire
Signature

